

bien sortir de sa tour d'ivoire, communiquer avec les gens et écouter les députés. Je suis certain qu'il entendra beaucoup parler d'eux aujourd'hui.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, la résolution que nous discutons aujourd'hui a été suscitée dans une large mesure par les lacunes et les faiblesses des postes canadiennes. J'ai l'intention de traiter en particulier les problèmes exposés dans la résolution, à savoir «l'insécurité d'emploi et l'affaiblissement du moral parmi les employés». Il est évident que n'importe qui au Canada, et pas seulement les députés, pourrait difficilement ne pas remarquer les difficultés que nous connaissons au ministère des Postes depuis 10 ans. Permettez-moi de vous énumérer très brièvement les problèmes.

En 1965, il y eut une grève sauvage des employés postaux. En 1968, eut lieu une grève légale et en 1970, une grève tournante. La cause de ce problème tient au fait que le gouvernement n'accepte pas la recommandation du président du conseil de médiation. Cette année, nous avons manqué d'avoir une autre grève pour la bonne raison que les membres du conseil de médiation avaient fait trois recommandations suivies d'une autre recommandation du président. Les syndicats ont accepté cette dernière.

Malgré les instances répétées des employés et des députés des divers partis, le gouvernement s'est évertué à mal interpréter la recommandation du président de ce conseil, et ce n'est qu'après avoir compris que les employés allaient déclencher une autre grève qu'il a fait part d'une proposition antérieure du syndicat: demander à nouveau au président du conseil d'expliquer sa recommandation. Cela fait, il devint évident, même pour le gouvernement et son équipe de négociateurs, que l'interprétation de la recommandation du président par le syndicat était exacte et que celle du gouvernement était fautive. C'est comme cela depuis 10 ans.

Pourquoi ces grèves qui sont un signe clair que les employés du ministère des Postes sont mécontents? Je crois que le moral est bas. Personne ne devrait donc s'étonner que cette situation suscite des problèmes dans la livraison du courrier. Je crois que si le moral est si bas, c'est parce que les employés s'aperçoivent qu'ils ne peuvent obtenir satisfaction du ministre ou des fonctionnaires supérieurs du Conseil du Trésor pendant les négociations. Ni le Conseil du Trésor ni les fonctionnaires du ministère n'ont ces six ou huit dernières années fait une seule offre réelle ou généreuse aux employés des Postes. Tout ce qu'on leur a offert, on l'a fait de mauvaise grâce de façon mesquine et parcimonieuse. On n'a rien offert spontanément et c'est pourquoi les employés des Postes, les facteurs et les commis, savent que lorsqu'ils veulent un changement, ils doivent se battre. Je dirais que ce sentiment chez les employés est bien fondé.

Permettez-moi de rendre public ce que ces employés ont reçu après des négociations difficiles avec le gouvernement, deux grèves et la menace de recommencer. Permettez-moi de comparer l'attitude des agents du Conseil du Trésor à l'égard des employés des postes avec leur attitude à l'égard des autres employés qui ne bénéficient pas des

#### Bureau de poste

avantages de la loi sur les relations de travail de la Fonction publique et de ceux qui n'ont pas droit à la négociation collective. Permettez-moi de comparer la façon dont le Conseil du Trésor traite les agents supérieurs du ministère des Postes et des autres ministères avec la façon presque incestueuse dont il traite ses propres fonctionnaires supérieurs.

En 1968, le salaire moyen des facteurs était de \$5,751. En 1972 il était monté à \$7,701 ce qui représente une augmentation d'environ \$2,000. Le taux de rémunération d'un E.S. 1 c'est-à-dire un économiste débutant, était en 1968 de \$8,280. En 1972 il est monté à \$15,192, soit une augmentation de presque \$6,000 en ces quelques années. L'écart entre le salaire moyen du facteur et celui de l'économiste débutant a augmenté de \$1,100 en quatre ans. En 1972 cet écart a atteint \$2,353. Pour un ES-4, c'est-à-dire un premier économiste, le taux de traitement était de \$12,000. En 1972, il a grimpé à plus de \$16,000 ce qui représente une augmentation de plus de \$4,000. Comparons maintenant le traitement du facteur avec celui d'un directeur, un SX 1. En 1968, le SX 1 avait un traitement de \$13,751 et en 1972 son traitement est monté à \$16,777, ce qui représente plus de \$3,000 d'augmentation.

● (1240)

Maintenant comparons le traitement d'un facteur et celui d'un sous-ministre adjoint des Postes. En 1968 l'écart entre leurs traitements moyens était de \$21,000, et en 1972 il est passé à plus de \$28,000. Si nous comparons un commis des Postes et un ES 1 nous voyons que l'écart qui existait entre leurs traitements en 1968 était de \$822 et qu'en 1972 il est passé à \$2,600. Maintenant comparons le commis des Postes et le ES 4. En 1968 l'écart entre leurs traitements était de \$11,700 et en 1972 il atteignait presque \$16,000. Maintenant si nous comparons le commis des Postes au SX 1 nous constatons qu'en 1968 l'écart de traitement était de \$13,400 et qu'il s'élevait à \$16,480 en 1972. Si nous comparons le commis des Postes au SX 4, nous trouvons qu'en 1968 l'écart était de \$20,700 et qu'en 1972 il était de \$28,486. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que le ministre responsable du Conseil du Trésor et ceux qu'ils chargent des négociations ont une échelle de valeurs selon laquelle les riches recevront et les pauvres resteront pauvres.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ou perdront ce qu'ils ont déjà.

**M. Orlikow:** Ou, comme mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre vient de dire, perdront ce qu'ils ont déjà. Examinons un peu le nombre d'employés dans les services opérationnels du gouvernement et le nombre de ceux dans les services administratifs et professionnels. Les chiffres que j'ai proviennent de Statistique Canada. Le nombre de personnes dans les services opérationnels du gouvernement, dont, bien entendu, les postiers, a augmenté, selon Statistique Canada de 0.8 p. 100 entre 1970 et 1972. C'est-à-dire 8/10 de 1 p. 100. Cependant, le nombre d'employés dans les catégories administratives, scientifiques et professionnelles a augmenté de 22½ p. 100 pendant la même période. Quant au nombre de personnes des services administratifs et du service extérieur qui occupent des postes supérieurs, il a augmenté de 20.8 p. 100.